

L'ADIL EXISTE ET VOUS OFFRE UN CONSEIL GRATUIT GRÂCE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE SES MEMBRES :

Le Conseil Général et les collectivités locales

Le Ministère chargé du Logement

Les professionnels du logement, les organismes de logements sociaux et du 1% logement, les établissements de crédit...

Les organismes d'intérêt général : Caisses d'Allocations Familiales, Caisses de Mutualité Sociale Agricole...

Les représentants des usagers et des familles

La diversité des membres de l'ADIL est la garantie de son indépendance.



FRAPPEZ À LA BONNE PORTE



ADIL DE L'ISERE

2 boulevard Maréchal Joffre

38000 GRENOBLE

Du mardi au vendredi

de 09 h à 18 h

04 76 53 37 30

*ainsi que de nombreuses permanences
dans le département...*

Territoire du Trièves

Centre socio-culturel du Granjou

Chemin de Chambond

Monestier de Clermont

**Le 3^{ème} jeudi de chaque mois
de 10 h à 12 h sur rendez-vous**

04 76 53 37 30





Les financements

prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier informatique « sur mesure ».

Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité.



Les contrats

contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...



Les relations avec les professionnels

agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...



Les assurances liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation.

Les garanties hypothèque, caution...



La fiscalité

TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...



La copropriété assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...



La location

bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...



La réglementation sur la qualité de l'habitat

décence, insalubrité, amiante, plomb, termites, maîtrise de l'énergie...



Les offres de logements et terrains disponibles, à la vente ou à la location, *dans certaines ADIL.*

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.

VOTRE ADIL (CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRÈS AVIS DE L'ANIL.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL

Tél : 08 20 16 75 00

0,12 € la minute au 1.2.2007

Internet : www.anil.org

L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département 